

DEMANDE D'AUTORISATION DE TIR D'UN FEU D'ARTIFICE TERRESTRE

*A remettre à la commune où le feu sera tiré **au plus tard 1 mois avant la date du tir.**
(Copie à envoyer par mail à gsd@vd.ch ou par courrier à Police cantonale vaudoise,
Gendarmerie / US / GSD, route de la Blécherette 101, 1014 Lausanne).*

A. Informations générales

- 1) Nature de la manifestation
- 2) Date(s) heure de début heure de clôture
- 3) Quantité brute (en Kg) type des feux d'artifice
- 4) calibre maximum tiré hauteur maximale des tirs
- 5) Nom et adresse de l'organisateur N° de téléphone portable email
- 6) Fournisseur des engins pyrotechniques
- 7) Société mandatée pour le tir email
- 8) Artificier qui tire le feu idem organisateur ou nom et adresse N° de
téléphone portable email
- 9) Permis d'emploi oui Non, catégorie , date d'examen
- 10) Nom et adresse de facturation

B. Emplacement du tir **(ne pas mettre uniquement voir plan annexé !)**

- 11) Commune
- 12) Endroit
- 13) Lieu dit
- 14) Coordonnées

plan ou croquis de situation à annexer (OBLIGATOIRE)

C. Sécurité

- 15) Responsable de la sécurité idem organisateur ou nom et adresse N° de
téléphone portable

Mesures de sécurité prévues

- 16) Nombre de personnes
- 17) Matériel
- 18) Distance minimale entre le pas de tir et le public mètres
- 19) Protection du public OUI NON
- 20) Descriptif des mesures
- 21) Plan d'évacuation du public OUI NON
- 22) Emplacement du stockage provisoire des engins pyrotechniques
- 23) Date heure de la mise en place du feu d'artifice.
- 24) Si le tir a lieu depuis un débarcadère, compagnie de navigation officielle avisée
OUI (OBLIGATOIRE)
- 25) REGA avisée PAS NECESSAIRE (calibre maximum 100 mm)
- 26) SKYGUIDE Aéroport de Genève avisé PAS NECESSAIRE (tir hors de la zone
située entre la balise de St-Prex et l'aéroport international de Genève-Cointrin)
- 27) Une information a été faite au voisinage OUI (OBLIGATOIRE)

D. Divers

- 28) Nom du propriétaire du terrain accord de ce dernier OUI (OBLIGATOIRE)
- 29) Remarques

E. Liste des documents annexés

- Plan(s) - croquis (emplacements du pas de tir et du public)
- Plan de situation du stockage temporaire
- Plan d'évacuation du public
- Photocopie permis d'emploi
- Attestation d'assurance RC valide
- Autre

Lieu : , le 2 juillet 2013

Le demandeur :

F. Préavis

Préavis de la commune de

Positif → Tout le dossier à transmettre à la police cantonale pour examen et décision
au plus tard 15 jours avant la date du tir.

Négatif → Idem que ci-dessus.

Motif :

Voir courrier annexé.

Lieu, date, timbre, signature et fonctions :

, le 2 juillet 2013

Signatures :

Fonctions :

Remarques :

Adresse d'envoi à la police cantonale :

Police cantonale
Gendarmerie / US / GSD
Route de la Blécherette 101
1014 LAUSANNE

G. Préavis

Préavis de Skyguide

Positif → Dossier à transmettre à la police cantonale pour examen et décision
au plus tard 15 jours avant la date du tir.

Négatif → Idem que ci-dessus.

Motif :

Voir courrier annexé.

Lieu, date, timbre, signature et fonctions :

, le 2 juillet 2013

Signatures :

Fonctions :

Remarques :

Adresse d'envoi à la police cantonale :

Police cantonale
Gendarmerie / US / GSD
Route de la Blécherette 101
1014 LAUSANNE